

Programme d'admission au barreau Inscription et attestation 2024/2025



Remplissez ce formulaire de candidature de façon complète et précise. Des omissions ou des inexactitudes dans vos réponses peuvent causer un délai dans votre inscription.

Partie A : Renseignements sur le candidat

Le Barreau du Nouveau-Brunswick nécessite des renseignements sur les candidats à des fins d'inscription, de contact et d'identification.

Nom legal : _____
Nom Prénom Deuxième nom

Nom usuel (si différent du nom légal) : _____

Préfixe : Monsieur Madame autre : _____

Pronoms préférés : lui elle autre : _____

Coordonnées :

_____ Rue Ville Province Code postal

_____ Courriel Téléphone Autre téléphone (optionnel)

Faculté de droit : _____
Nom de la faculté de droit Année de diplomation

À des fins d'identification (choisissez une option) :

- Je joins une copie de la page d'identification de mon passeport
- Je joins une copie d'une autre pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement
- Veuillez consulter la copie de ma page d'identification de passeport soumise avec ma Demande d'admission comme stagiaire [Formulaire 1]

POUR L'UTILISATION DU BARREAU SEULEMENT

Reçu : _____ Démarches nécessaires : _____

Approuvé : _____ Identification du candidat : _____

Partie B: Renseignements sur le stage

Le Barreau du Nouveau-Brunswick demande des informations sur les stages à des fins de suivi.

REMARQUE: En plus de remplir cette demande d'inscription et cette attestation, les candidats doivent demander séparément l'admission comme stagiaire [formulaire 1] et doivent soumettre des formulaires distincts régissant le processus de stage [formulaires 2, 3 et 4].

J'ai un stage et ma date de début prévue est: _____

Je suis toujours à la recherche d'un stage

Autre, veuillez préciser :

Si vous avez un stage, veuillez compléter les renseignements ci-dessous :

Coordonnées du directeur de stage :

Nom de famille

Prénom

Courriel

Téléphone

Renseignements sur le cabinet :

Nom du cabinet

Téléphone

Rue

Ville

Province

Code postal

Partie C : Renseignements sur la langue

Le programme d'admission au barreau du Barreau du Nouveau-Brunswick est un programme bilingue (français et anglais). Lorsque cela est possible, les documents sont disponibles dans un format bilingue. Dans certains cas, comme pour les sessions en direct et certaines communications, les candidats doivent choisir une langue pour ces activités. Veuillez désigner la langue de votre choix :

Français Anglais

Certaines séances en personne (y compris des activités de groupe) peuvent être disponibles dans un format bilingue pour ceux qui veulent s'engager dans un cadre bilingue. Cela peut être idéal pour ceux qui parlent couramment le français et l'anglais ou ceux qui travaillent à améliorer leurs compétences dans l'une des deux langues. Le nombre de places dans ces sessions peut être limité. Veuillez indiquer votre intérêt à participer à des sessions bilingues :

Ma préférence est de participer à des activités d'apprentissage bilingues (si disponibles)

Ma préférence est de suivre les cours dans ma langue de mon choix (ci-dessus) uniquement

Veuillez nous en dire plus sur vos compétences en français et en anglais pour nous aider à identifier les possibilités.

	0 - Aucune (essentiellement aucune connaissance)	1 - Élémentaire (mots et phrases simples)	2 - Travail limité (commandes et phrases de base)	3 - Travail professionnel (participe confortablement)	4 - Professionnel complet (avancé, erreurs mineures)	5 - Natif ou bilingue (maîtrise complète)
Français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anglais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Partie D : Renseignements sur l'accessibilité

Le Barreau du Nouveau-Brunswick s'efforce de s'assurer que le programme d'admission au barreau est accessible, mais il est sensible au fait que le programme peut présenter des défis imprévus pour certains participants.

Le Barreau encourage les candidats à identifier les circonstances individuelles qu'ils aimeraient apporter à l'attention des administrateurs du programme. Ces circonstances peuvent inclure un handicap, une maladie ou une condition médicale, la situation familiale, une conviction religieuse, une grossesse, une situation économique, une situation géographique ou un isolement personnel, ou toute circonstance spéciale ou inhabituelle.

Une note sur le programme

Le programme comprend un mélange d'activités d'apprentissage (par exemple, grand groupe, petit groupe, individuel), de formats d'examen (par exemple choix multiples, réponses longues, évaluation basée sur les performances) et de méthodes de prestation (par exemple en personne, en ligne).

Outre l'examen de juillet sur les connaissances juridiques (qui est offert à Fredericton et à Moncton), des activités en personne ont lieu au bureau du Barreau à Fredericton. Le Barreau du Nouveau-Brunswick s'attend à ce que les candidats remplissent les exigences du programme tel que prévu, sous réserve d'une mesure d'adaptation, d'un report ou d'une exemption approuvée.

Pour certaines activités (y compris les tests informatiques), les candidats ont besoin d'un ordinateur portable en bon état de fonctionnement pouvant accéder à Internet (compatible WiFi) et sur lequel ils peuvent installer un navigateur de verrouillage (pour des raisons de sécurité). Ils doivent également avoir accès à une application de traitement de texte, une application de feuille de calcul, un lecteur de fichier de document portable (PDF) et un compte de messagerie, ainsi qu'à des applications spécifiques utilisées par le Barreau du Nouveau-Brunswick pour la prestation du programme.

La Directrice des admissions peut aider un candidat à identifier les obstacles spécifiques que le programme peut présenter, les stratégies pour atténuer ces défis et les options pertinentes. Si vous souhaitez que nous communiquions avec vous pour discuter de votre situation personnelle, veuillez cocher la case ci-dessous :

Veuillez communiquer avec moi pour discuter de ma situation personnelle.

Partie E : Préférences liées à l'horaire

Le Barreau du Nouveau-Brunswick s'efforce d'inscrire les candidats à leurs sessions préférées, dans la mesure du possible. Les préférences linguistiques remplacent les préférences de planification. La préférence de programmation va d'abord à ceux qui vivent le plus loin du site du programme.

Tous les candidats participent à la séance d'orientation prévue les 17 et 18 juin 2024.

L'examen des connaissances juridiques est prévu pour le 17 juillet 2024. Veuillez choisir votre lieu préféré :

Barreau de Nouveau-Brunswick (Fredericton) Université de Moncton

La formation intensive est offerte en trois sessions. Bien que la préférence linguistique puisse déterminer votre session, veuillez indiquer vos dates préférées (notez l'ordre 1 à 3) :

9- 20 septembre 2024

23 septembre - 4 octobre 2024

7 octobre - 18 octobre 2024

Aucune préférence

L'examen des compétences professionnelles se déroule sur plusieurs jours. Les candidats sont évalués sur plateforme informatique sur une durée d'une journée à un emplacement d'évaluation soit à Fredericton soit à Moncton le 21 et 24 mars 2025. Les autres journées (de tests de performance en direct) se déroulent pendant la semaine du 17 mars (les heures et les lieu(x) individuels à déterminer).

REMARQUE: La programmation est susceptible de changer.

Partie F : Attestation reliée au programme

En contrepartie de l'acceptation de mon inscription au programme d'admission au barreau par le Barreau du Nouveau-Brunswick, j'accepte ce qui suit :

1. Je comprends et reconnais que :
 - a. les candidats au programme d'admission au barreau doivent se comporter avec l'honnêteté et l'intégrité professionnelle attendues d'un avocat, et
 - b. les violations de l'intégrité professionnelle ou académique peuvent entraîner une enquête, une suspension, un échec du programme et des mesures disciplinaires.
2. Je respecterai et me conformerai :
 - a. au *code de déontologie du Barreau du Nouveau-Brunswick*,
 - b. au guide du programme d'admission au barreau du Barreau du Nouveau-Brunswick,
 - c. aux règles et politiques du Barreau du Nouveau-Brunswick, et
 - d. aux conditions d'utilisation des ressources utilisées dans le programme d'admission au barreau

tel que modifiés de temps à autre.

3. Je comprends et reconnais que le Barreau du Nouveau-Brunswick, dans le cadre de son mandat de protection de l'intérêt public, évaluera mon rendement en fonction du travail que je sou mets ou présente pour évaluation. Pour aider à protéger l'intégrité du programme d'admission au barreau, je m'engage à :
 - a. respecter et me conformer à tout protocole d'évaluation, tel que modifié de temps à autre,
 - b. m'assurer que le travail que je sou mets ou présente pour évaluation représente le produit de mes propres connaissances, compétences et capacités,
 - c. m'abstenir de divulguer, de diffuser ou de discuter toute information sur tout matériel d'examen à ou avec qui que ce soit, à l'exception de la Directrice des admissions ou de son délégué avant, pendant ou après un examen,

- d. m'abstenir de divulguer, de diffuser ou de discuter de tout travail que je soumetts ou présente pour évaluation à ou avec quiconque, sauf la Directrice des admissions ou son délégué ou, en cas d'appel ou de procédure disciplinaire, avec un avocat,
- e. m'abstenir de faire des copies, des notes ou des dérivés de tout matériel d'examen dans n'importe quel format,
- f. m'abstenir d'aider, directement ou indirectement, tout autre candidat à contourner la confidentialité, la sécurité ou l'intégrité du processus d'évaluation du programme d'admission au barreau, et
- g. aviser immédiatement la Directrice des admissions ou son délégué si je contreviens par inadvertance à l'une de ces exigences.

Partie G : Consentement

En contrepartie de l'acceptation par le Barreau du Nouveau-Brunswick de mon inscription au programme d'admission au barreau, je consens à ce que le Barreau du Nouveau-Brunswick recueille, utilise et divulgue mes renseignements personnels conformément à l'avis de renseignements personnels et d'attestation ci-joint.

Partie H : Personne à contacter en cas d'urgence

Veillez indiquer le nom d'une personne avec qui nous pouvons communiquer en cas d'urgence.

Contact en cas d'urgence :

Nom de famille

Prénom

Lien

Téléphone

Partie I : Signature

Je confirme que les informations fournies dans ce document sont véridiques.

Signature du candidat

Date

Informations personnelles et avis d'enregistrement

Le Barreau du Nouveau-Brunswick recueille et utilise les renseignements personnels des candidats pour:

- Communiquer avec les gens sur le programme d'admission au barreau et les ressources pédagogiques disponibles;
- Traiter les demandes d'inscription, administrer le programme et y participer, suivre et évaluer les performances, évaluer et améliorer le programme; et
- Empêcher, détecter, sanctionner, signaler ou prouver toute violation des exigences de comportement professionnel, d'intégrité professionnelle et d'intégrité académique.

Le Barreau du Nouveau-Brunswick peut divulguer des renseignements personnels sur les candidats :

- Aux membres du Barreau en vertu de l'article 24 (2) des Règles générales de la *Loi de 1996 sur le Barreau*, y compris le nom et l'emplacement des stages;
- À ceux qui soutiennent le fonctionnement du programme d'admission au barreau, sous réserve que ces personnes ou organisations soient tenues de garder les informations confidentielles;
- Facilitateurs, évaluateurs ou mentors selon les besoins, y compris :
 - l'emplacement des stages d'un candidat dans le but d'identifier les conflits relatifs à l'évaluation de la performance; et
 - des renseignements sur les adaptations approuvées afin de donner effet à ces adaptations; et
- Le directeur de stage d'un candidat, mais uniquement sur l'état du programme du candidat et son rendement aux fins de régir le processus de stage.

Le Barreau du Nouveau-Brunswick utilise des applications infonuagiques, tant au Canada qu'à l'étranger, pour la prestation du programme d'admission au barreau, y compris pour le stockage de renseignements personnels liés aux activités du programme d'admission au barreau.

Les participants au programme d'admission au barreau autorisent la collecte, l'utilisation, l'analyse et la divulgation de leur image, leur voix, et leurs alentours (capturées lors des activités du programme d'admission au barreau au moyen d'appareils vidéo, photo ou audio) aux fins du programme. Ces objectifs comprennent l'évaluation du rendement des candidats, la préservation de l'intégrité de l'examen, la mise en œuvre des mesures d'adaptation approuvées, la formation des animateurs et des évaluateurs, et le suivi et l'évaluation du rendement des facilitateurs et des évaluateurs. Les participants renoncent à tout droit de compensation financière ou de propriété sur ces enregistrements.

Le Barreau du Nouveau-Brunswick recueille, utilise et divulgue des renseignements personnels qui pourraient autrement être nécessaires à la prestation de ses services, ou tel que requis par la loi.

Liste de contrôle de la demande d'admission au Barreau

Pour faire une demande d'admission en tant que stagiaire en droit, soumettez :

- Demande d'admission comme stagiaire [Formulaire 1]
Trouvez ce formulaire sur le site [Web](#) du Barreau du Nouveau-Brunswick.
- Une copie du certificat de naissance du demandeur ou de la page d'identification du passeport
- Relevés de notes officiels
Commandez les relevés de notes officiels des facultés de droit et des établissements de premier cycle. Cela comprend tous les établissements postsecondaires fréquentés, quelle que soit la période de fréquentation. Les relevés de notes des facultés de droit doivent indiquer «diplôme conféré». (Tous les relevés de notes doivent être postés ou envoyés par courriel directement au Barreau par l'établissement d'enseignement.)
- Frais de demande d'admission en tant que stagiaire
Une fois votre inscription est approuvée, vous recevrez un lien l'inscription au portail des membres ou le frais de demande de 172,50 \$ (150 \$ + 22,50 \$ TVH) payables au Barreau du Nouveau-Brunswick. Lorsque vous avez connecté, vous serez dirigé vers la section paiement / facturation du portail.

Pour vous inscrire au programme d'admission au barreau 2023/2024, soumettez :

- Formulaire et attestation d'inscription au programme d'admission au barreau (le présent document)
- Une copie de la page d'identification du passeport du demandeur ou d'une autre pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (si elle n'a pas déjà été soumise avec le formulaire 1)
 - Frais d'inscription au programme d'admission au Barreau
Les frais d'inscription totaux au programme de 3450 \$ (3000 \$ + 450 \$ TVH) comprennent les frais pour passer chacun de l'examen de connaissances juridiques, examen des compétences professionnelles, évaluation de la pratique juridique, ainsi que les frais pour les cours de formation intensive et de pratique durable. Remarque: 1750 \$ (TVH incluse) est payable à compter du 1er septembre et 1750 \$ (TVH incluse) est payable à compter du 1er mars. Les frais sont payables au Barreau du Nouveau-Brunswick sur la portails des membres.

Pour postuler pour commencer le stage, soumettez :

- Convention de stage [Formulaire 2]
- Énoncé des qualifications professionnelles du directeur de stage [formulaire 3]
- Plan de formation [Formulaire 4]

Trouver ces formulaires sur le site Web du [Barreau du Nouveau-Brunswick](#)